Sommaire de l'Évaluation groupée des arts

(2013-2014 à 2017-2018)

SURVOL

L'Évaluation groupée des arts évalue la pertinence, l'efficacité et l'efficience de trois programmes de la direction générale des Arts, comme l'exigent *la Loi sur la gestion des finances publiques* et la *Politique sur les résultats* (2016) du Conseil du Trésor.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES

Le **FONDS DU CANADA POUR LA PRÉSENTATION DES ARTS (FCPA)** fournit du financement sous forme de subventions et de contributions (S et C) aux organismes qui **présentent professionnellement des festivals artistiques ou des saisons de spectacles** ainsi qu'aux **organismes qui les soutiennent**.[1]

Le **FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS (FCEC)** fournit du financement aux **organismes admissibles** pour l'amélioration, la rénovation et la construction d'installations vouées aux arts et au patrimoine, ainsi que pour l'acquisition de matériel spécialisé et la réalisation d'études de faisabilité pour des projets d'infrastructure culturelle.

Le **FONDS DU CANADA POUR L'INVESTISSEMENT EN CULTURE (FCIC)** fournit du financement aux **organismes admissibles** pour les aider à établir et à diversifier leurs sources de revenus et à en constituer de nouvelles et encourager les investissements du secteur privé par l'intermédiaire de fonds de dotation. Il appuie également la promotion de partenariats, l'amélioration des pratiques opérationnelles et l'élaboration d'initiatives stratégiques qui haussent la reconnaissance de ces organismes au sein de leurs collectivités.

[1]Les organismes d'appui à la diffusion offrent aux diffuseurs artistiques un accès à une variété de choix artistiques, permettent aux artistes d'avoir accès à des diffuseurs artistiques (spécialisés et multidisciplinaires), renforcent les circuits canadiens de diffusion des arts et approfondissent les connaissances pratiques en matière de diffusion artistique.

Dépenses totales en S et C et en F et E (Coûts de fonctionnement et d'entretien)

de 2013-2014 à 2017-2018

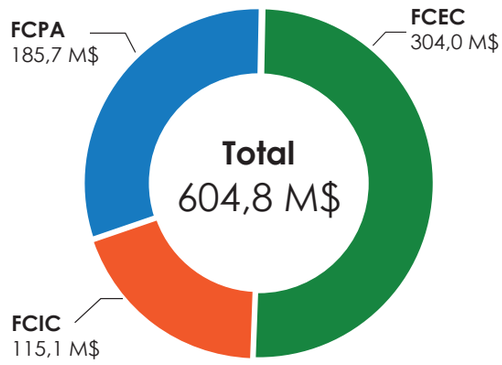

PERTINENCE

Un **besoin manifeste pour chacun des programmes** a été démontré.

FCPA

Le fonds a amélioré l'accès à des expériences artistiques professionnelles variées partout au Canada.

86 % Pourcentage des demandes du FCPA approuvées.

83 % Pourcentage des bénéficiaires du FCPA sondés ayant indiqué que le programme les avait aidés « dans une grande ou une moyenne mesure ».

En moyenne, le FCPA a atteint ses objectifs annuels en matière de répartition du financement parmi les disciplines de 2013-2014 à 2017-2018.

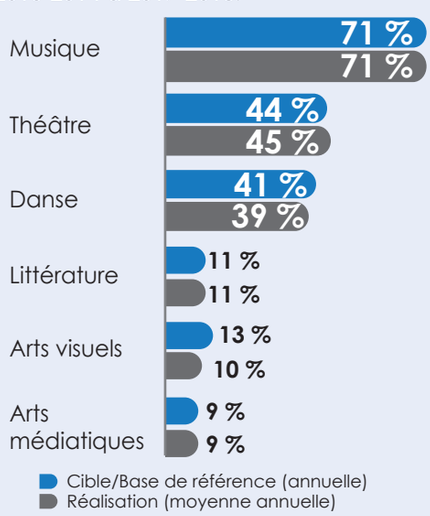

FCEC

Le fonds a satisfait à la demande pour des espaces artistiques et patrimoniaux modernes et adaptés aux besoins culturels et aux besoins en matière d'accessibilité et d'équipement technique en constante évolution. Les organismes financés ont offert une programmation qui comprenait une variété de disciplines, de programmes pour les jeunes publics et de programmes pour les régions rurales ou éloignées.

75 % Pourcentage des **demandes** du FCEC **approuvées**.

91 % La plupart des utilisateurs étaient **satisfaits des améliorations** apportées aux espaces de travail et à l'équipement.

73 % Le FCEC a dépassé son objectif de 70 % de **financement de projets provenant de sources autres que le FCEC.**

96 % Pourcentage des bénéficiaires du FCEC dont les projets **n'auraient pas pu aller de l'avant sans le financement du FCEC**.

FCIC

Le fonds a encouragé les dons privés aux organismes artistiques et a aidé les organismes artistiques et patrimoniaux à améliorer leurs pratiques opérationnelles, leurs capacités et leurs partenariats.

87 % Pourcentage des **demandes** du FCIC **approuvées**.

2 317 Nombre d'**organismes rejoints annuellement** par l'intermédiaire du volet Initiatives stratégiques (plus élevé que l'objectif de 1 000).

22,5 M$ Moyenne annuelle des **recettes provenant de fonds de dotation** qui ont été remises par les fondations aux organismes artistiques (au-delà de l'objectif annuel de 10 millions de dollars).

78 % Pourcentage des **sources de financement ne provenant pas du secteur public**, soit 56 % du financement provenant des recettes gagnées et 22 % de sources privées.

Les trois programmes ont **respecté les priorités et les responsabilités suivantes du gouvernement fédéral** et de PCH :

- Appuyer l'accès aux expériences artistiques et culturelles canadiennes, l'investissement communautaire et l'utilisation accrue de la technologie numérique.
- Appuyer les industries et les infrastructures culturelles, en célébrant le patrimoine et la diversité, et en appuyant les arts et le patrimoine autochtones.

Ces programmes étaient aussi complémentaires à d'autres sources de financement fédéral, P/T et municipal.

Patrimoine canadien Canadian Heritage

This publication is also available in English.
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019.
Cat. : CH7-20/2-2019F-PDF. ISBN: 978-0-660-32383-1

Canada

Sommaire de l'Évaluation groupée des arts

(2013-2014 à 2017-2018)

RENDEMENT ET EFFICACITÉ

Les programmes des arts ont obtenu les résultats escomptés à long terme tout en étant livrés de manière efficace et dans le respect des normes de service établies. Les résultats de 2017 montrent une performance accrue par rapport à 2012.

ATTEINTE DES RÉSULTATS À LONG TERME DES PROGRAMMES D'ARTS REGROUPÉS

FCPA : Canadiens ayant participé à des activités artistiques (ont assisté à au moins une représentation artistique au cours de la dernière année).

FCEC : Canadiens ayant eu un bon ou très bon accès à des espaces culturels.

FCIC : Canadiens qui ont fait des dons à des organismes artistiques ou culturels (don d'argent, de biens ou de services au cours de la dernière année).

FCPA/FCEC/FCIC/FCFSA[2] : Canadiens qui ont apprécié des expériences artistiques (estimaient que les activités artistiques et culturelles étaient importantes pour leur qualité de vie et celle de leur famille).

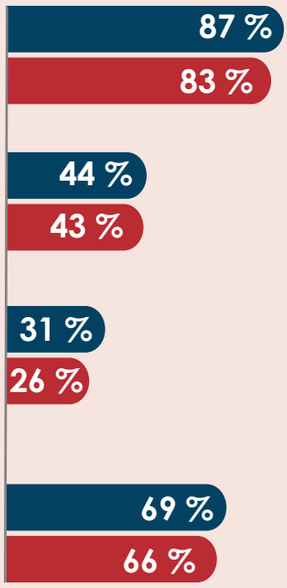

2017 2012

[2]Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts

Le FCPA, le FCIC et le FCEC ont été **livrés de manière efficiente** et les coûts engagés étaient **conformes aux rapports** signalés dans les évaluations antérieures.

Les programmes **ont respecté les normes de service** relatives à l'accusé de réception des demandes.

Bien que tous les programmes aient eu de la difficulté à respecter les normes de service liées à la rapidité des décisions de financement au cours des premières années de l'évaluation (2013-2014 à 2014-2015), tous les trois **ont amélioré leur rapidité** au cours des deux dernières années (2016-2017 et 2017-2018).

Certains problèmes liés à la conception des programmes demeurent, notamment :

Obstacles persistants liés à l'accès au financement des programmes parmi les petits organismes et les organismes mal desservis[3] pour les raisons suivantes :

- méconnaissance des possibilités de financement;
- organismes qui ne sont pas considérés comme étant professionnels en vertu des lignes directrices du programme;
- capacité organisationnelle limitée.

Problèmes liés aux processus de collecte de données sur le rendement, de surveillance, de production de rapports et de fiabilité pour les raisons suivantes :

- manque de clarté dans les indicateurs et les énoncés de résultats;
- incohérences dans les méthodes;
- lacunes dans la collecte de données, les procédures et les outils;
- base de données interne (définitions imprécises ou incohérentes, faible comparabilité d'une année à l'autre, données manquantes).

[3]Dans tous les programmes, on a remarqué que les petits organismes artistiques et les groupes sous-représentés, en particulier les groupes autochtones, les groupes ethnoculturels et racisés, les personnes handicapées et les groupes LGBTQ2+, ont fait face à des obstacles dans l'accès au financement.

RECOMMANDATIONS

À la lumière des résultats de l'évaluation, il est recommandé que le Sous-ministre adjoint principal aux Affaires culturelles :

#1 Développe des mesures qui permettront de réduire les obstacles à l'ensemble des programmes pour les petits organismes et les groupes mal desservis, afin d'améliorer leur accès aux programmes et dans le but d'enlever les obstacles involontaires.

#2 Examine et améliore les indicateurs actuels de mesures du rendement et les outils de collecte de données pour les programmes des arts, y compris les méthodologies et les systèmes, afin de veiller à ce que les données recueillies soient significatives, exactes et utiles.

Patrimoine canadien Canadian Heritage

This publication is also available in English.
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019.
Cat. : CH7-20/2-2019F-PDF. ISBN: 978-0-660-32383-1

Canada